

1. Lors de l'exercice des droits à la responsabilité pour les défauts, il est nécessaire de joindre la preuve d'achat des biens ou la facture, si elle a été émise, ou tout autre document prouvant l'achat des biens.

L'acheteur est tenu d'emballer les marchandises renvoyées au vendeur dans un emballage approprié afin qu'elles ne soient pas endommagées ou

Date : _____

Signature de l'acheteur : _____

(à remplir par le vendeur)

**Date de réception de la
plainte :**

Plainte traitée par :

Déclaration du vendeur :

Date : _____

Signature du vendeur : _____